

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/2555  
10 mars 1952  
FRANCAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

---

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES  
QUESTIONS DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE  
POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire connaître qu'à la date du 8 mars 1952 aucun changement n'était intervenu, en ce qui concerne les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et le point où en est leur examen, depuis la publication de l'exposé succinct S/2548 qui portait sur la semaine terminée le 1er mars 1952.